



## RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS DE LA SAINT VALENTIN 2024 « On s'aime à Petite-Rosselle »

### ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

La Commune de Petite-Rosselle, 18 rue de l'Église 57540 Petite-Rosselle, organise un jeu concours spécial Saint-Valentin intitulé « On s'aime à Petite-Rosselle ».

### ARTICLE 2 : OBJET

Ce jeu concours est organisé à l'occasion de la fête de la Saint Valentin 2024 du 27 janvier au 12 février 2024 inclus.

### ARTICLE 3 : PARTICIPATION

Le jeu concours est ouvert à toute personne âgée de 18 ans minimum et résidant sur la Commune de Petite-Rosselle, à l'exception des élus du Conseil Municipal et du personnel communal. La participation est gratuite. La participation au présent concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et de toute modification qui pourrait être ultérieurement adoptée. Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables si ce concours devait être modifié ou annulé.

### ARTICLE 4 : MODALITE DE PARTICIPATION

Pour concourir, les participants doivent respecter l'intégralité des modalités suivantes :

Les textes devront être communiqués à la mairie de Petite-Rosselle en les déposant à l'accueil de la mairie, en les envoyant par voie postale à l'adresse indiquée article 1 ou par mail à [com.petiterosselle@gmail.com](mailto:com.petiterosselle@gmail.com).

Toute forme de message d'amour ou de tendresse est acceptée : une lettre, un poème, un petit mot d'amour, etc.

Tout texte contenant des propos racistes, religieux, politiques ou pornographique sera automatiquement exclu.

Le texte doit être accompagné de vos coordonnées : nom, prénom, âge, adresse et numéro de téléphone et/ou adresse mail.

### ARTICLE 5 : RECOMPENSE

Le plus beau texte sera récompensé par un repas pour deux personnes offert par le restaurant l'Atelier 1904 et sera diffusé sur la page Facebook, sur le site internet et le journal municipal de la Ville.

D'autres textes pourront être publiés sur la page Facebook, sur le site internet et dans le journal municipal.

### ARTICLE 6 : JURY DU CONCOURS

Le jury composé d'élus désignera le lauréat du concours le 13 février 2024 sur des critères de créativité, d'originalité, de rigueur dans le style rédactionnel et de respect des principes élémentaires de la langue française.

#### **ARTICLE 7 : RESULTATS DU CONCOURS**

Le résultat du concours sera annoncé le 14 février 2024 sur le site internet et la page Facebook de la Ville de Petite-Rosselle. Le gagnant sera averti par téléphone ou courriel.

#### **ARTICLE 8 : DIFFUSION**

Les candidats s'engagent à ne pas exiger des droits d'auteur en cas de publication de leurs écrits. Ils autorisent la ville de Petite-Rosselle à les publier en mentionnant le nom et prénom de l'auteur dans tous les supports utiles à la communication du concours (journal municipal, site internet et page Facebook).

#### **ARTICLE 9 : DONNEES PERSONNELLES**

Conformément au RGPD chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant qui pourra être exercé auprès de la ville de Petite-Rosselle en écrivant à l'adresse postale suivante : Mairie, 18 rue de l'église 57540 Petite-Rosselle.

Les données personnelles des participants au présent concours sont collectées en vue de la remise du prix du jeu. Elles feront l'objet d'un traitement par les services de la ville afin d'informer le lauréat de la disposition de son lot par courrier ou par téléphone. Les informations seront conservées jusqu'au 28 février 2024 inclus puis détruites.

#### **ARTICLE 10 : CONSULTATION DU REGLEMENT DU JEU**

Le présent règlement peut être consulté sur le site internet de la ville :

<https://mairie-petiterosselle.fr/>

Fait à Petite-Rosselle, le 26 janvier 2024